



50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes

Tel : 02.51.80.66.80

Fax : 0970064048

sudposte44@orange.fr

St Nicolas de Redon ! Déménagement en CATIMINI ?

La direction a annoncé aux collègues du Centre Courrier de St Nicolas de Redon (+/- 10 tournées, soit 14/15 agents), site rattaché à Blain PDC dans le 44 que leur bureau serait rattaché au 1^{er} janvier 2013 à la PDC de Redon dans le 35 (à environ 10 kms).

Ils ont déjà eu la visite du Directeur d'établissement de Redon qui a lui-même assuré les écoutes des agents dans le cadre du Grand Dialogue, (ça ne s'invente pas).



Il leur a annoncé le projet ce jour là, en leur vantant la proximité de leur prochain bureau (accompagné par le Directeur de groupement et de la directrice de l'établissement).

Notre avis : Certes, la proximité géographique avec la DOTC 35/22 et le bureau de Redon peut expliquer une réflexion de regroupement de la part des DOTC, mais comment expliquer que la

discussion soit déjà engagée et présentée au personnel sans présentation aux organisations syndicales, ni dossier sur ce projet de réorganisation et sans calendrier de négociations !

Nous venons d'ailleurs d'apprendre que les membres du CHS-CT de Redon auraient reçu un dossier de préparation pour un CHS-CT le 10 septembre 2012 qui se présente sous la forme "d'information". Le dossier présenté insiste lourdement sur le fait que le Maire de St Nicolas de Redon est totalement d'accord avec la réorganisation des 2 DOTC....

Bilan, ce sont les agents de St Nicolas de Redon qui sont touchés et seule la DOTC 35 informe le CHS-CT de Redon ! Bravo le dialogue social !

Concernant la proximité géographique, il n'y pas que St Nicolas de Redon qui se trouve en périphérie d'une autre DOTC. Alors, à ce petit jeu, quel sera le prochain établissement ?

Que dire aussi du fait que le bureau de l'Enseigne resterait lui sur la DELP 4485.... Là aussi la logique d'organisation par métier permet de faire des choses incohérentes à La Poste.

Rappelons que ce genre d'opérations n'est pas anodine et qu'il existe des instances paritaires comme le Comité Technique, le CHS-CT, les CDSP et des obligations légales de négociations pour l'employeur.

A aucun moment, cette affaire n'a été évoquée dans les instances de la DOTC 44/85, alors que les conséquences et les interrogations sont très importantes pour le personnel !

Il est évidemment à craindre, à terme, des suppressions d'emplois avec un seul Centre Courrier à Redon et la fermeture de St Nicolas !

Cela générera aussi automatiquement une réorganisation à Redon !

Le personnel de St Nicolas dépend de la DOTC 44/85 pour sa carrière, sa mobilité, pour les négociations, pour le rapport aux organisations syndicales, pour les élus au CHS-CT.

Un rattachement sur Redon implique un passage sur la DOTC 35/22 et ce n'est pas sans conséquence.

Alors oui, on subodore déjà qu'il serait laissé le choix aux agents de rester sur le 44/85 dans le cadre d'une mutation à Blain. « Rappelons que les règles de la Poste limitent les mutations à moins de 30 km ».

On peut aussi considérer que les agents qui travaillent sur St Nicolas de Redon sont arrivés là dans le cadre **d'un choix de mutation sur la Loire Atlantique.**

C'est un choix, ni un passage dans le 35/22, ni une mutation à Blain qui les éloigneraient de leur domicile n'est acceptable.

Nous constatons déjà plusieurs failles dans ce dossier, des points sur lesquels nous pouvons travailler !

- ✚ Modification unilatérale du périmètre du CHS-CT.
- ✚ Annulation unilatérale de la désignation d'un représentant CHS-CT de Blain.
- ✚ Réorganisation sans consultation préalable du Comité technique
- ✚ Modification des affectations des fonctionnaires et modifications de contrats des CDI
- ✚ Pas d'étude d'impact social avant lancement du projet.

Pour SUD PTT cette affaire est du bricolage local.

Un changement géographique entre DOTC doit passer par une validation des instances paritaires nationales de La Poste !!

Sud PTT dénonce le manque de transparence sur ce dossier et exige le respect des instances statutaires Nationales et Locales et l'arrêt du processus !